

COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} AVRIL 2010

Etaient présents :

M. Armand Christian, Maire, Président de séance.

Mme Blanc Dominique, MM. Girod Claude, Moutton Gérard, Peray Hervé, adjoints.

Mmes Caretti Brigitte, Collet Josiane, Grand Corinne.

MM. Boutin Thierry (arrivé à 20h.), Davis Andrew (arrivé à 19 h.45), Debard Jérémie, Gigi Dominique, Lévrier Bernard, Millet Eric.

Absents excusés :

M.Duchamp Lilian (pouvoir à M. Peray Hervé), M. Piberne Olivier

Absents : Mmes Chappuis Pascale, Marion Mireille, Marchand Yves.

Ouverture de la séance à 19H30.

1 Mme GRAND Corinne est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Le Compte-rendu du Conseil municipal du 4 mars est approuvé à l'unanimité.

3 DELIBERATIONS

3.1. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2009

Mme BLANC est élue, à l'unanimité, Présidente de séance pour le vote du compte administratif :

M. Le Maire présente le Compte Administratif 2009 (Budget principal) puis quitte la séance.

Mme BLANC fait procéder au vote pour l'approbation du Compte Administratif

Le compte administratif est APPROUVE À L'UNANIMITE

Voir en annexe n°1

3.2. AFFECTATION DU RESULTAT 2009

Le Maire donne lecture du compte administratif 2009 du budget principal :

<u>Fonctionnement (en euros) :</u>	
Titres de recettes émis	1 596 898,45
Mandats de dépenses émis	- 1 052 032,75

	(+ 544 865,70
Excéd.fonctionnement.08 reporté	+ 0

Résultat fonct. 2009 à affecter (+)	544 865,70
 <u>Investissement (en euros) :</u>	
Titres de recettes émis :	1 291 394,67
Mandats de dépenses émis :	- 1 444 144,65

Besoin de financement :	(-) 152 749,98
Déficit Investis. 08 reporté	(-) 215 106,40

Besoin de financement invest.	(-) 367 856,38 (déficit) art. 001 "dépenses"
Restes à réaliser dépenses	+ (-) 2 150 211,00
" " Recettes	(+ 2 096 478,00

Besoin de financement réel	(-) 421 589,38

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,
Au vu du compte de gestion 2009 du receveur municipal, et après approbation du compte administratif 2009 présenté par le maire ,

- Décide d'affecter au budget primitif 2010 l'excédent de fonctionnement 2009 (544 865,70 €) comme suit :

En recettes d'investissement au compte 1068 "Réserves - Excédent de fonctionnement capitalisé" : **544 865,70 €**

*Dont 421 589,38 € correspondant au besoin de financement réel d'investissement,

*Le solde, soit 123 276,32 €, en réserves pour financer de nouvelles opérations.

APPROUVE A L'UNANIMITE

3.3. VOTE DES 4 TAXES directes COMMUNALES POUR 2010 :

Monsieur le Maire informe les membres présents que dans le cadre de l'élaboration du Budget Primitif 2010, il y aurait lieu de fixer les taux d'imposition pour les quatre taxes directes locales afin d'inscrire le produit fiscal 2010 au Budget Primitif 2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré,

- DECIDE de fixer les taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour 2010 comme ci-dessous, identiques à 2009 :

* taxe d'habitation	8,64%
* taxe foncière (bâti)	11,92%
* taxe foncière (non bâti)	44,96%
* taxe professionnelle	11,00%

APPROUVE A L'UNANIMITE

3.3. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 :

-Présentation des dépenses et recettes prévues pour 2010.

Le Budget Primitif est APPROUVE A L'UNANIMITE.

Tous les documents budgétaires peuvent être consultés en mairie

3.4. DEMANDE DE D.G.E. POUR TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA VIE DE L'ETRAZ, DE LA PLACE BASSE ET DU CARREFOUR.

Le Maire rappelle aux membres présents la décision prise de réaliser les aménagements de la place de l'église, sécurisation du carrefour d'accès au centre de village (rues du Mail-Etraz-Grand'rue) de la route principale de la Vie de l'Etraz.

Les travaux envisagés seront effectués en plusieurs tranches :

Tranche 1 = Parking Ecole à la place Basse St Antoine :

- Accès à l'école maternelle et primaire de la Fontaine : création d'une sortie de parking distincte de l'entrée. En effet, l'unique accès au parking n'est plus adapté à la densité du trafic actuel,

- Création d'un trottoir de part et d'autre de la chaussée avec passage alterné, compte tenu de l'étroitesse de la voie,

Date d'exécution prévue: 2011

Coût prévisionnel : 112 899 HT

Tranche 2 = Secteur de la place basse St Antoine :

Aménagement de la place publique St Antoine

- création de places de stationnement standard et handicapé,
- pavage autour de la fontaine,
- création et dallage d'un secteur piétonnier sur la place,
- reprise des eaux pluviales,
- plantations d'arbres, espaces verts.

Date d'exécution prévue 2011-2012

Coût prévisionnel : 153 433.50 € HT

Tranche 3 = place basse au carrefour (rues du mail-Etraz-Grand'Rue)

Aménagement et sécurisation du carrefour :

- Prolongement du cheminement piétonnier depuis la place basse et de part et d'autre du carrefour,
- Création d'îlots et de terre-plein,
- signalisation.

Date d'exécution prévue : 2010

Coût prévisionnel : 88 700.50 € HT

TOTAL GENERAL HT : 355 033.25 €

Le Plan de financement s'établirait comme suit (hors maîtrise d'œuvre) :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres	divers	€ 230 774	65 %
Emprunts		€	
Sous-total 1		€ 230 774	
Union européenne		€	
Etat-DGE	DGE	€ 124 260	35%
Subvention exceptionnelle		€	
Région		€	
Département		€	
Autres (à préciser)		€	
Sous-Total 2		€ 124 260	
Total H.T.		€ 355 034	100 %

Monsieur le Maire précise que des modifications doivent être apportées à l'avant-projet sommaire, notamment concernant la composition et l'ordre de priorité des tranches. De plus, la reprise des réseaux existants doit également être étudiée avec la CCPG.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Dans l'attente de l'approbation de l'avant-projet définitif incluant les modifications apportées à l'avant-projet sommaire,

- **APPROUVE** le plan de financement provisoire tel que présenté
- **DECIDE** l'inscription du programme d'aménagements centre village et Vie de l'Etraz au budget, conformément au prévisionnel indiqué ci-dessus,
- **SOLLICITE** l'aide de l'Etat, au titre de la DGE 2010.

APPROUVE A L'UNANIMITE

3.5. PROGRAMME FORESTIER 2010.

Le Maire rappelle aux membres présents les travaux proposés par l'ONF pour l'entretien et l'investissement dans la forêt soumise de Péron, pour l'année 2010.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- ACCEPTE les programmes suivants selon devis :

*** travaux d'investissement :**

- Intervention sylvicole en futaie jardinée. Dégagement en semis naturels résineux. Travaux susceptibles d'être subventionnés à 30 % du montant HT par la Région.

Dans parcelles 19, 35p.

pour un montant arrêté à la somme de **4 597 € HT soit 4 850 € TTC.**

*** travaux d'entretien :**

- entretien parcellaire : réouverture de layons et peinture des liserés et placards.
- entretien des limites à la peinture, des placards et des liserés, passage à la tronçonneuse.

Dans parcelles 9, 10, 25

- entretien des limites : réouverture de layons sans matérialisation limites 2^{ème} série de la FC Péron et du non soumis (parcelles 42 à 61).

pour un montant arrêté à la somme de **3 782 € HT soit 3 990 € TTC.**

- DIT que les crédits nécessaires ont été prévus au Budget primitif 2010.
- SOLLICITE pour les travaux d'investissement une subvention de la région Rhône-Alpes.
- DELEGUE à l'ONF la réalisation des travaux.
- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ces travaux.

APPROUVE A L'UNANIMITE

3.6. AVIS SUR LE SECOND P.L.H. 2010-2015 DE LA CCPG :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération en date du 28 janvier 2010 le conseil communautaire a arrêté le projet de Programme local de l'habitat de la communauté de communes du Pays de Gex pour 2010-2015 et qu'il y aurait lieu de donner un avis sur ce second projet de PLH, qui a été transmis aux conseillers municipaux pour étude.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré

- APPROUVE le diagnostic, les orientations stratégiques et le projet de programme d'actions du second PLH 2010-2015 tel que présenté, ainsi que les modalités de mise en oeuvre des actions du PLH.

-

APPROUVE A L'UNANIMITE

3.7. CONVENTION POUR MISE A DISPOSITION DU TERRAIN D'ENTRAINEMENT DE FOOT.

Monsieur le Maire informe les membres présents que Messieurs Moutton sont propriétaires en indivision d'un terrain cadastré à Péron (Ain) lieudit La Croix section F n° 1857 de 8 184 m² situé en limite du stade de foot situé à Logras, propriété de la commune de PERON, et qui sert actuellement de terrain d'entraînement à l'association « Football Sud Gessien ».

Afin d'entériner ce fait Messieurs Moutton ont souhaité convenir d'une convention d'utilisation du terrain avec les deux intervenants qui sont la commune de PERON et l'association de football.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir étudié le projet de convention et délibéré,

- ACCEPTE les termes de la convention proposée.
- DIT que la mise à disposition du terrain d'entraînement sera à titre gratuit.
- AUTORISE le Maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint à signer la convention à intervenir.

APPROUVE A L'UNANIMITE :

Etant précisé que Mrs Levrier et Moutton se sont retirés de la discussion et du vote.

4. POINTS DIVERS :

4.1. ECOLE – COLLEGE - GYMNASSE

4.1.1. Point sur les travaux de l'extension.

- Le rendu des portiques cintrés n'est pas satisfaisant : béton, granulométrie et sablage différent des 2 premières tranches – à voir avec l'entreprise de maçonnerie et son sous-traitant : l'ent. Floriot.
- Le bâtiment devrait être hors d'eau - hors d'air fin avril

4.1.2. Compte-rendu de la réunion du 1^{er} avril pour l'inauguration du collège.

- l'inauguration est fixée au 12 juin. La population de Péron sera invitée, par le biais du Petit Péronnais, à visiter le collège et le gymnase de 10h à 12h. ce jour.

4.2 VOIRIE

Compte rendu de la commission de voirie du 18/03/2010 par Moutton Gérard :

- Aménagement du carrefour, route de Pougny/chemin de la Louye :

* le projet est adopté, à vérifier la conformité de la signalisation à mettre en place.

- Aménagement du carrefour rue du Mail/Vie de l'Etraz :

*Après analyse des projets, plusieurs modifications ont été décidées avec le cabinet Ducret/Gros

*Création d'un trottoir de l'entrée de l'école au passage piétons situé en face du Collège.

- Rue du Mail/maison des Sociétés :

*Pose d'un panneau indiquant l'accès à la voie piétonne, ainsi que la réalisation d'un marquage au sol prolongeant cette même voie.

4.3. BUDGET

4.3.1. Ligne de trésorerie.

En caisse le 29 mars 2010 : 60 173 €

A ce jour, pour 2010, nous n'avons pas utilisé la ligne de trésorerie.

4.3.2. Réalisation du Budget :

- SCP Ducret-Gros géomètres : 867.10 € (plan topo, maison des stés).
- SA Descours et Cabaud : 1 383.82 € (mobilier pour voirie).
- Markosol : 177.01 € (marquage arrêts bus).
- SA Aximum : 2 798.64 € (glissière de sécurité route four à chaux).
- SA Dima : 145.07 € (feux tracteur).
- SARL Puech Marbrerie : 5 526 € (relevage des tombes).
- Peray David électricité : 1 387.89 € (divers pour vestiaires stade foot).
- Spie Sud Est : 5 401.31 € (acompte 2 extension école).
- Invernizzi : 46 041.26 € (Acompte 5 extension école).
- Caillaud ingénierie : 2 110.75 € (acompte 3 extension école).
- Socafil Bouhey groupement : 9 406.54 € (Acompte 5, voie piétonne collège).

4.3.3. Subvention du Conseil Général :

- 15 168 € pour la sécurisation de la rue du Molard.

4.3.4. Emprunt école

- montant des sommes tirées sur l'emprunt : 285 000 €.

4.4. CONTENTIEUX

- Présentation du Mémoire en réponse N° 1 dans le cadre du contentieux Rabiller.

5-COMPTE-RENDU COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

5.1. CCPG

5.1.1 Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 25/03/2010.

5.1.2. Compte rendu de la Commission Sociale par Brigitte Caretti :

- présentation du nouveau centre d'accueil dans l'Ain,
- demandes de 4 centres par districts : Pays de Gex, Ambérieu, Bourg et Oyonnax.
- Compte rendu du travail des éducateurs de terrains.

5.1.3. Compte-rendu de l'assemblée générale du Syndicat d'Electricité de l'Ain (SIEA) du 26/03/2010 par Gérard Moutton :

- C'était le 60^{ème} anniversaire du Syndicat.
- Approbation des nouveaux statuts, le syndicat sera compétent pour la gestion de l'éclairage public, une cotisation annuelle devra être versée par chaque commune en fonction du nombre de points lumineux possédés.
- en 2010 un programme de fonds libres de 300 000 € a été attribué aux communes rurales gessiennes.

5.1.4. Compte-rendu de l'assemblée générale de l'Office de Tourisme du 23/03/2010.

- La commune de Farges ne financera cette année que 3 € par habitant, les autres communes feront de même.

5.1.5. Compte-rendu du comité de pilotage du plan pastoral du Pays de Gex du 01/03/2010 par Claude Girod :

- Analyse des différents postes pour mise en valeur du patrimoine pastoral des communes :

*chalets d'alpage, points d'eau, clôture des alpages, alpages et bas monts.

5.1.6. Compte-rendu de la réunion pour l'ASA du 09/03/2010 par Claude Girod :

- une délibération sera prise par chaque commune pour la création de l'association syndicale autorisée (ASA), un calcul pour la quote-part des communes a été présenté en fonction de plusieurs critères et un projet d'échéancier pour la réalisation de l'ASA et des travaux a été proposé.

5.2. SIVOS

- Compte-rendu de la réunion du comité syndical du 15/03/2010.

6 COMPTE-RENDU COMMISSIONS COMMUNALES

6.1- URBANISME

Compte rendu de la réunion du 23 mars 2010.

Permis de construire :

- Mosseri Jacques, PC modificatif, mise en conformité, modification façade. Avis favorable.
- Portha E., PC modificatif, augmentation de la SHOB+ modification fenêtres. Avis favorable.
- Grasset, Velvindron-Roussety, construction villa, Côteaux de Logras. Avis défavorable.

7 COURRIER

- M Groffillez pour reprendre l'association de Paint-Ball : une réunion sera organisée avec lui avant que le Conseil Municipal prenne une décision.

8 DIVERS

8.1. Prochain Conseil Municipal : le 6 mai 2010.

8.2. Vote pour rester dans le PNR au Conseil Municipal de Juin.

8.3. Présence des conseillers municipaux le 8 mai à Farges – les horaires ne sont pas encore connus

SEANCE LEVEE A 23 H 35